

TARIFS 2020 - 2021

		Formation musicale	Forfait formation musicale, cours d'instrument et pratique collective <i>Enfant (- de 18 ans)</i>	Forfait formation musicale, cours d'instrument et pratique collective <i>Adulte (+ de 18 ans)</i>	Location d'instrument	Atelier jazz (élèves non-inscrits dans une autre discipline à l'école de musique)
*Tranche A Cartes de loisirs CAF 0 < QF < 475	1 ^{ère} inscription	40 €	70 €	100 €	30 €	45 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	31 €	52 €	70 €		
*Tranche B Cartes de loisirs CAF 476 < QF < 596	1 ^{ère} inscription	55 €	85 €	115 €	45 €	60 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	40 €	61 €	82 €		
*Tranche C 596 < QF < 1 171	1 ^{ère} inscription	80 €	110 €	140 €	60 €	85 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	65 €	80 €	101 €		
*Tranche D 1 171 < QF < 9 999	1 ^{ère} inscription	110 €	200 €	245 €	90 €	115 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	80 €	140 €	179 €		
Autres tarifs						
Big band (élèves déjà inscrits à l'école de musique)		Pratique collective comprise dans le forfait				
Big band (élèves non-inscrits dans une autre discipline à l'école de musique)		45 €				
Atelier adapté		45 €				
Atelier jazz (élèves déjà inscrits à l'école de musique)		Pratique collective comprise dans le forfait				

- ✓ Lors de l'inscription de plusieurs élèves d'une même famille, le tarif appliqué pour la 1^{ère} inscription est obligatoirement le tarif le plus élevé.
- ✓ Les tarifs sont fixés à l'année. Ils peuvent être réglés en plusieurs échéances. Ils sont dus pour l'année entière. Toutefois un dégrèvement d'un ou deux trimestres sera possible pour les élèves ne pouvant suivre la totalité de l'année lorsque la raison est :
 - D'ordre médical ;
 - Pour la poursuite d'études scolaires à l'étranger ;
 - Pour cause de déménagement.
 Dans ces cas, tout trimestre entamé sera dû.
- ✓ Les inscriptions sont ouvertes dès le mois de juin. Lors de la préinscription, un droit d'inscription de 10 € est dû. Ce droit est déductible du tarif annuel lors de la confirmation de l'inscription. Il est conservé si l'inscription n'est pas confirmée.

* apporter l'avis d'imposition pour le calcul du quotient familial.